

Votre défi : respecter la réglementation

La réglementation impose aux sites raccordés au réseau d'électricité un certain nombre de contraintes en termes d'infrastructure, de compétences spécifiques et d'échanges en temps réel d'informations.

La **maîtrise en temps réel de la sûreté de fonctionnement du système électrique** nécessite que les gestionnaires de réseaux (RTE, Enedis...) aient les moyens de :

- connaître avec précision les puissances actives et réactives injectées
- pouvoir régler la fréquence et la tension en modifiant automatiquement la puissance active et réactive fournie par les installations de production
- pouvoir agir très rapidement, en cas de situation critique, sur les moyens de production. Ce pouvoir d'action passe par la mise en œuvre par les producteurs des ordres de sauvegarde transmis par RTE¹.

Notre offre : intégrer vos actifs dans le système électrique français

Nous vous proposons de devenir votre **centre de conduite** déclaré auprès des gestionnaires de réseaux (RTE, Enedis...) pour l'ensemble de vos actifs de production (sites éoliens, solaires, cogénération...) dans le cadre des règles de la conduite du système électrique français. Notre offre recouvre l'ensemble des obligations réglementaires d'un site de production raccordé au Réseau Public de Transport :

- le suivi et la gestion en temps réel de la production
- la déclaration et la mise en œuvre des programmes de production
- le suivi des réglages automatiques de fréquence et de tension
- les décisions relatives aux manœuvres sur les installations de production à partir des ordres SAS/STS*
- la coordination des actions en lien avec la conduite du réseau



¹Extrait de la DTR RTE « Contribution des utilisateurs aux performances du RPT/ Echange d'informations et systèmes de téléconduite pour les installations de production »

* Système d'Alerte et de Sauvegarde / Système de Téléphonie Sécurisé

Comment cela fonctionne?

Nous mettons à votre disposition l'ensemble de nos **équipes opérationnelles 24/7** et les infrastructures du Centre d'Optimisation, de Dispatch et d'Ajustement de la Production (CODAP). Ce centre de conduite, unique en son genre, allie la flexibilité d'une équipe pluridisciplinaire à la robustesse d'un acteur électrique de premier plan en Europe.

La conduite de vos installations se fait directement à partir du CODAP via des automates ou via votre exploitant pendant que le CODAP assure l'interface opérationnelle avec les gestionnaires de réseaux en utilisant ses infrastructures sécurisées.

Nous sommes à vos côtés pour répondre aux demandes des réseaux et **vous accompagner** dans les démarches réglementaires et administratives.

Le CODAP : un centre de conduite d'Uniper agréé par les gestionnaires de réseaux depuis plus de 15 ans

Présent en France depuis plus de 15 ans, Uniper est producteur et fournisseur d'électricité, de gaz naturel et de services énergétiques. **Depuis 2002, le CODAP est en lien permanent avec les gestionnaires de réseaux** en tant que centre de conduite, avec du personnel compétent, formé et équipé d'infrastructures éprouvées et entretenues.



CODAP – Uniper France Power SAS
Centre d'Optimisation, de Dispatching
et d'Ajustement de la Production

Zone de l'Europort – BP 60305
F-57508 Saint-Avold Cedex

Vous avez une question?
Contactez dès à présent :

Jean-Baptiste De Gabory
T. 03 87 00 18 88 / 06 47 14 76 61
jean-baptiste.de-gabory@uniper.energy